

Protocole de réouverture Crise COVID 19
Ecole élémentaire Puy de Nelle, commune de Champniers
A partir du lundi 18 mai 2020

Le protocole sanitaire prévalant, il a fallu faire des compromis, des concessions soit, « faire au mieux » ou plutôt « au moins pire ».

L'équipe enseignante et la municipalité sont conscientes que c'est une période éprouvante pour tout le monde et sait que l'organisation ne conviendra pas à tous, mais nous savons que nous pouvons compter sur votre compréhension et votre soutien.

Sachez que nous avons fait au mieux tout en répondant aux directives du protocole et aux contraintes mais aussi tout en acceptant tous les élèves des familles volontaires.

Le protocole national

Le ministère de L'Education Nationale a publié un protocole sanitaire pour la réouverture des écoles maternelles et élémentaires que l'on peut consulter à partir du lien suivant :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/Mediatheque/66/5/Protocole_sanitaire_pour_la_reouverture_des_ecoles_maternelles_et_elementaires_-_MENJ_-_3_mai_2020_1280665.pdf

**En référence aux cinq points principaux du protocole national
qui est appliqué dans toutes les écoles,
voici plus précisément le protocole de notre école.**

1) Le maintien de la distanciation physique

Respect d'une distance minimale de 1 m dans tous les contextes et dans tous les espaces. Le nombre d'enfants accueillis est adapté à ce principe.

- **L'arrivée à l'école le matin :**

Sur le parking, la distance minimale est respectée d'une famille à l'autre.

Les parents ne rentrent pas dans les bâtiments de l'école, ni le matin, ni à aucun moment de la journée.

L'arrivée à l'école à partir de 8h50 se fait par le portillon vert, au 243 Rue des Colverts, en bas du complexe scolaire.

Les élèves de CP sont accompagnés jusqu'au hall d'entrée où leur enseignante les attend pour qu'ils puissent se laver les mains avant de rentrer dans leur classe par le couloir.

Les autres élèves rentrent directement dans leur classe sans passer par la cour. Ils seront accueillis par leur enseignante.

Les portillons et les portes de classes sont fermés à 9H10.

- **Les récréations :**

Deux temps de récréation sont définis. La première récréation de 10H15 à 10H35 et la seconde de 10H45 à 11H05.

Il n'y a que deux classes en même temps en récréation. Elles occupent un espace différent.

Le groupe des élèves prioritaires occupent lui aussi un espace différent.

- **L'enseignement :**

L'organisation en classe, les activités sportives, culturelles et artistiques sont adaptées afin de garantir la distanciation physique.

Des tables ont été enlevées, les portes resteront ouvertes.

- **Les déplacements :**

Les déplacements sont limités.

Les croisements sont évités.

Un sens de circulation est défini. Il est matériellement signalé.

Des marquages au sol sont mis en place tous les mètres dans chaque couloir.

- **Les sanitaires :**

Le nombre de personnes présentes est limité.

Certains robinets et certains cabinets sont neutralisés.

Les sanitaires (toilettes et lavabos) dans l'aile des CP sont dédiés à ces deux classes (Mmes ROLLAND, LACROIX et BOSSANT) ceci sur le temps scolaire comme sur le temps périscolaire.

Les sanitaires (toilettes et lavabos) dans le reste de l'école sont dédiés aux six classes de CE1 de Mme MORISSET, de CE1/CE2 de Mme LAROCHE-VIGIER, de CE2 de Mme CANON, de CE2/CM1 de Mme BRUNET, de CM1/CM2 de Mme RAYNAUD, de CM2 de Mmes BOSSANT / CORDEAU ainsi qu'au groupe d'élèves prioritaires.

Les lavabos à l'entrée du réfectoire sont dédiés pour le passage à la cantine.

Les lavabos de la salle d'arts plastiques sont dédiés, d'un côté aux élèves de CE1/CE2 de Mme LAROCHE-VIGIER et de l'autre aux élèves prioritaires (deux espaces séparés).

Chaque classe aura un distributeur de gel hydro alcoolique en plus.

- **La pause méridienne :**

Avant le déplacement vers la cantine, les élèves passent aux toilettes et se lavent les mains.

Les classes du premier service se rendent directement dans le réfectoire tandis que les autres élèves sont répartis dans la cour dans les deux zones selon leur classe.

Les classes du second service suivent le circuit pour se rendre au réfectoire tandis que les classes du premier service sortent en récréation.

Lors du déplacement vers la cantine, dans la cantine et lors du retour, la distanciation d'un mètre est respectée.

À 13h20, les enfants rejoignent leur classe accompagnés d'un adulte.

- **L'arrivée à l'école l'après-midi :**

Comme elle ne concerne qu'un tout petit nombre d'élèves, il s'agit de la même procédure que le matin. Elle s'effectue de 13H20 à 13H30.

- **La sortie de l'école :**

A 12H00, comme à 15H45, les points d'entrées servent de points de sortie.

Les attroupements sur le parking sont à éviter.

Si votre enfant descend seul, merci de nous en informer par écrit pour la période.

2) L'application des gestes barrières

Les gestes barrière sont appliqués en permanence, partout et par tout le monde.

- **Le lavage des mains :**

- à l'arrivée à l'école,
- à la fin des récréations et de la pause méridienne,
- avant et après chaque repas,
- avant d'aller aux toilettes et après y être allé,
- après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué,
- en partant de l'école et dès son arrivée au domicile.

- **Les objets et les points de contact :**

Les élèves utilisent du matériel individuel.

Le transfert de matériel entre le domicile et l'école est limité au strict nécessaire.

Les échanges d'objets sont interdits.

Les portes intérieures de l'école sont maintenues ouvertes, à l'exception des portes des toilettes. Les poignées des portes des toilettes sont régulièrement désinfectées.

Les jeux de la cour sont neutralisés.

- **Le port du masque :**

Le port du masque est obligatoire pour tous les adultes dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées.

Pour les élèves, le port du masque n'est pas recommandé. Les enfants peuvent en être équipés s'ils sont en mesure de le porter sans risque de mauvais usage. Si vous fournissez un masque en tissu, prévoir une pochette plastique zippée pour les ranger.

- **La ventilation des locaux :**

Les locaux sont régulièrement aérés en cours de journée.

3) La limitation du brassage des élèves

Les élèves de l'école sont répartis en trois groupes A, B et C.

Les groupes A (CP de Mme ROLLAND, CE1 de Mme MORISSET, CE1/CE2 de Mme LAROCHE-VIGIER et CM1/CM2 de Mme RAYNAUD) viennent à l'école le lundi et le mardi.

Les groupes B (CP de Mmes LACROIX/BOSSANT, CE2 de Mme CANON, CE2/CM1 de Mme BRUNET et CM2 de Mmes BOSSANT/CORDEAU) viennent à l'école le jeudi et le vendredi.

Le groupe C est composé des élèves prioritaires qui peuvent être présents toute la semaine.

Les différents groupes restent séparés au cours de la journée.

4) Le nettoyage et la désinfection des locaux et des matériels

Une importante désinfection des locaux est effectuée avant la rentrée du lundi 18 mai.

Le ménage est régulièrement réalisé au cours de la journée (poubelles vidées, réapprovisionnement de savon et d'essuie-mains en papier, etc.).

Chaque jour, les locaux sont désinfectés par le personnel municipal.

Tout au long de la journée, les enseignantes et le personnel présent désinfectent les matériels et les surfaces contact.

5) La formation, l'information et la communication

Le protocole est envoyé aux familles. Il est publié sur le site de l'école. Des affiches informatives, notamment sur les gestes barrières, sont présentes dans différents lieux de l'école et à la cantine.

Les enfants bénéficient d'une information pratique sur le respect du protocole, particulièrement le maintien de la distanciation physique et l'application des gestes barrières, dès le premier jour de leur retour à l'école et ensuite régulièrement.

Les parents s'impliquent dans la sensibilisation au respect du protocole.

La communication entre parents et enseignantes se fait par le site, par mail et par téléphone.

Pour les parents qui ont fait le choix de garder leurs enfants à la maison, le travail de la semaine sera envoyé par mail ou présenté sur le site de l'école et / ou transmis via la structure Toboggan (les enseignantes préparent les photocopies et les parents viennent récupérer ces documents à la structure Toboggan).

Un point régulier sera réalisé.

Pour les élèves présents à l'école, le travail à distance s'effectuera également pendant les deux jours où ils seront à la maison.

Ce travail sera donné lors des jours de classe ou proposé sur le site de l'école.

La continuité pédagogique sera donc assurée.

Les parents et les enfants s'engagent à respecter ce protocole.

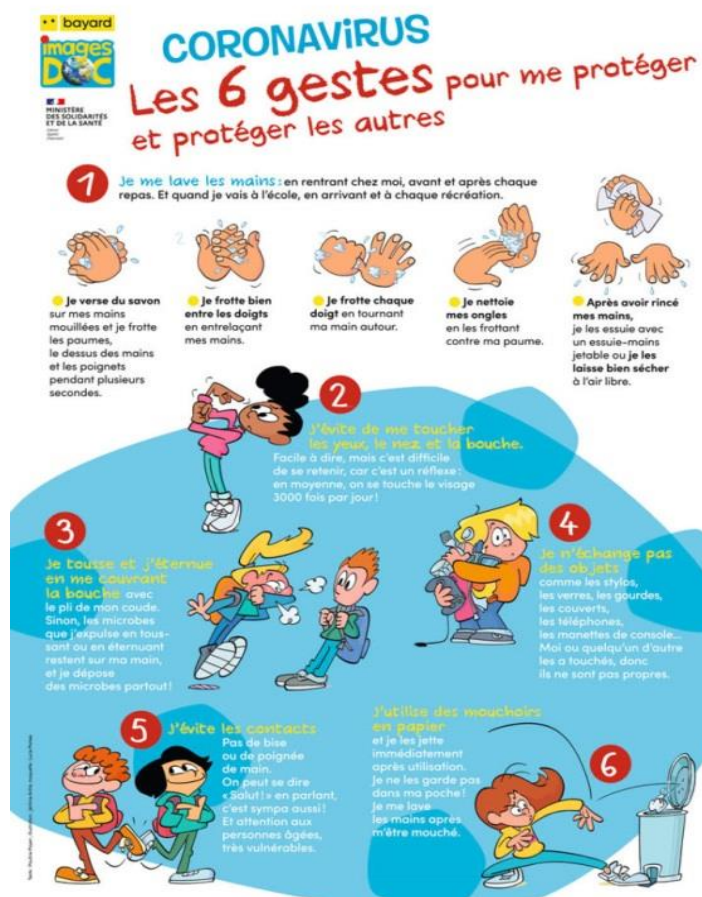
Ils s'engagent à surveiller l'apparition de symptômes chez leur enfant avec une prise de température le matin avant l'arrivée à l'école (la température doit être inférieure à 37,8°C).

Ils s'engagent à venir chercher leur enfant si celui-ci présentait des symptômes en cours de journée.

Ils s'engagent à respecter les horaires d'entrée et de sortie, ainsi que l'interdiction de pénétrer dans les bâtiments de l'école.

Les parents s'engagent à inscrire leur enfant une semaine à l'avance aux services de garderie et de cantine.

Ils s'engagent à signaler tout changement une semaine à l'avance.



6) Ecole Puy de Nelle

- **Périscolaire**

Il n'y aura pas de garderie le matin.

Il n'y aura pas de transport scolaire (jusqu'à nouvel ordre).

La garderie le soir est ouverte jusqu'à 17H30.

La municipalité informera les familles de l'organisation de la garderie.

La restauration scolaire sera assurée dès le lundi 18 mai avec un service à table avec deux élèves par table.

Des espaces séparés seront attribués à chaque classe.

Entre chaque service, un nettoyage sera effectué.

- **Suspicion ou cas de COVID 19**

L'école demande aux parents de prendre chaque matin la température de l'enfant. Si elle est égale ou supérieure à 37,8°C, l'enfant ne doit pas aller à l'école. L'école pourra effectuer des prises de température des élèves si besoin.

Si un enfant présente des symptômes (fièvre, toux, maux de tête...), l'enseignante l'isolera dans la salle prévue à cet effet (salle informatique). Elle lui fournira un masque pédiatrique et téléphonera aux parents. Ces derniers devront venir récupérer leur enfant au plus vite. Les enseignantes rappellent alors la procédure à suivre à savoir : éviter les contacts, appeler un médecin avant de se rendre à son cabinet ou appeler le numéro de permanence de soins de la région. Il est également possible de bénéficier d'une téléconsultation. Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et signes d'étouffement, il est fait appel au SAMU Centre 15.

Si un cas est confirmé au sein de l'école :

- Information de la collectivité de rattachement et des services académiques par la directrice. Les services académiques définissent en lien avec les autorités sanitaires les modalités de dépistage des autres élèves et personnels. Des dépistages pourront être organisés au sein de l'école ou de l'établissement selon les modalités définies par les autorités sanitaires et académiques.

- La famille est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par un médecin ou un membre de l'équipe mobile locale COVID-19 pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée étant donné le contexte.

- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu entrer en contact avec l'enfant malade selon le plan de communication défini par l'établissement (appel téléphonique + message électronique).

- Si un cas est confirmé, la classe de l'élève ou de l'enseignante concernée sera fermée.

- **Emploi du temps**

Votre enfant sera accueilli à l'école deux jours par semaine (soit le lundi et le mardi, soit le jeudi et le vendredi).

Nous comprenons et entendons que cette organisation ne convienne pas à toutes les familles et nous nous en excusons mais il nous a fallu faire des compromis afin d'accueillir tous les enfants des familles volontaires. Le nombre de familles volontaires ne nous permet pas d'accueillir tous les élèves en même temps sur les quatre jours et demi (ventilation des élèves, nettoyage des locaux, restauration scolaire, etc.) étant donné que le respect du protocole sanitaire prévaut.

Voici l'organisation retenue :

Lundi et Mardi

GROUPE A	Lundi et mardi
13 CP de Mme ROLLAND	ENTREE 8H50 - 9H10 CLASSE 9H05 – 10H45 RECREATION 10H45 – 11H05 CLASSE 11H05 – 12H00 DEJEUNER 12H00 – 12H40 RECREATION 12H40 – 13H20 CLASSE 13H20 – 14H30 PAUSE 14H30 – 14H40 CLASSE 14H40 – 15H45
6 CE1/CE2 de Mme LAROCHE-VIGIER	ENTREE 8H50 - 9H10 CLASSE 9H05 – 10H45 RECREATION 10H45 – 11H05 CLASSE 11H05 – 12H00 DEJEUNER 12H00 – 12H40 RECREATION 12H40 – 13H20 CLASSE 13H20 – 14H30 PAUSE 14H30 – 14H40 CLASSE 14H40 – 15H45
10 CE1 de Mme MORISSET	ENTREE 8H50 - 9H10 CLASSE 9H05 – 10H15 RECREATION 10H15 – 10H35 CLASSE 10H35 – 12H00 RECREATION 12H00 – 12H40 DEJEUNER 12H40 – 13H20 CLASSE 13H20 – 14H45 PAUSE 14H45 – 14H55 CLASSE 14H55 – 15H45
9 CM1/CM2 de Mme RAYNAUD	ENTREE 8H50 - 9H10 CLASSE 9H05 – 10H15 RECREATION 10H15 – 10H35 CLASSE 10H35 – 12H00 RECREATION 12H00 – 12H40 DEJEUNER 12H40 – 13H20 CLASSE 13H20 – 14H45 PAUSE 14H45 – 14H55 CLASSE 14H55 – 15H45
GROUPE C 10 élèves prioritaires	ENTREE 8H50 - 9H10 CLASSE 9H05 – 10H15 RECREATION 10H15 – 10H35 CLASSE 10H35 – 12H00 DEJEUNER 12H00 – 12H40 RECREATION 12H40 – 13H20 CLASSE 13H20 – 14H45 PAUSE 14H45 – 14H55 CLASSE 14H55 – 15H45

Ce qui fait un total de 38 élèves auxquels s'ajoutent les 10 élèves prioritaires qui n'auront pas classe avec leur enseignante en salle arts plastiques.

Jeudi et Vendredi

GROUPE B	Jeudi et vendredi
11 CP de Mmes LACROIX / BOSSANT	ENTREE 8H50 - 9H10 CLASSE 9H05 – 10H45 RECREATION 10H45 – 11H05 CLASSE 11H05 – 12H00 DEJEUNER 12H00 – 12H40 RECREATION 12H40 – 13H20 CLASSE 13H20 – 14H30 PAUSE 14H30 – 14H40 CLASSE 14H40 – 15H45
12 CM2 de Mmes BOSSANT / CORDEAU	ENTREE 8H50 - 9H10 CLASSE 9H05 – 10H45 RECREATION 10H45 – 11H05 CLASSE 11H05 – 12H00 DEJEUNER 12H00 – 12H40 RECREATION 12H40 – 13H20 CLASSE 13H20 – 14H30 PAUSE 14H30 – 14H40 CLASSE 14H40 – 15H45
6 CE2 de Mme CANON	ENTREE 8H50 - 9H10 CLASSE 9H05 – 10H15 RECREATION 10H15 – 10H35 CLASSE 10H35 – 12H00 RECREATION 12H00 – 12H40 DEJEUNER 12H40 – 13H20 CLASSE 13H20 – 14H45 PAUSE 14H45 – 14H55 CLASSE 14H55 – 15H45
12 CE2/CM1 de Mme BRUNET	ENTREE 8H50 - 9H10 CLASSE 9H05 – 10H15 RECREATION 10H15 – 10H35 CLASSE 10H35 – 12H00 RECREATION 12H00 – 12H40 DEJEUNER 12H40 – 13H20 CLASSE 13H20 – 14H45 PAUSE 14H45 – 14H55 CLASSE 14H55 – 15H45
GROUPE C 10 élèves prioritaires	ENTREE 8H50 - 9H10 CLASSE 9H05 – 10H15 RECREATION 10H15 – 10H35 CLASSE 10H35 – 12H00 DEJEUNER 12H00 – 12H40 RECREATION 12H40 – 13H20 CLASSE 13H20 – 14H45 PAUSE 14H45 – 14H55 CLASSE 14H55 – 15H45

Ce qui fait un total de 41 élèves auxquels s'ajoutent les 10 élèves prioritaires qui n'auront pas classe avec leur enseignante en salle arts plastiques.

Nous vous signalons que hors du temps scolaire et périscolaire proposé, la municipalité et l'équipe enseignante ne peuvent pas mettre en place un accueil pour les enfants non prioritaires.

- **Enfants prioritaires**

Certains enfants seront prioritaires selon la profession de leurs parents ou leur situation familiale (familles monoparentales) et seront accueillis dans les mêmes conditions que depuis le 16 mars 2020 (tous les jours).
(voir emploi du temps ci-dessus pour les enfants prioritaires).

Les professionnels concernés par ces modes d'accueil sont :

- ✓ Tout personnel travaillant en établissements de santé publics/privés : hôpitaux, cliniques, SSR, HAD, centres de santé ;
- ✓ Tout personnel travaillant en établissements médico-sociaux pour personnes âgées et personnes handicapées : maisons de retraite, EHPAD, USLD, foyers autonomie, IME, MAS, FAM, SSIAD ;
- ✓ Les professionnels de santé et médico-sociaux de ville : médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, aides-soignants, transporteurs sanitaires, biologistes, auxiliaires de vie pour personnes âgées et handicapées ;
- ✓ Les personnels chargés de la gestion de l'épidémie des agences régionales de santé (ARS) des préfectures et ceux affectés à l'équipe nationale de gestion de la crise.
- ✓ Les personnels pompiers, policiers, enseignants, personnels travaillant dans les écoles.
- ✓ Les personnels réquisitionnés pour assurer le bon fonctionnement face à la crise sanitaire.

Ces enfants seront accueillis les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi par une enseignante de l'école. Le mercredi après-midi, un service d'accueil sera proposé par le service pôle enfance / jeunesse de la municipalité sur la structure Toboggan.

Pour les familles intéressées qui n'ont pas encore bénéficié de ce service de cet accueil, il faudra en faire la demande auprès de la directrice de l'école.

Il vous sera demandé

- de compléter et signer une fiche de demande de garde d'enfants,
- de présenter un justificatif : carte professionnelle attestant de la qualité de personnel soignant, fiche de paie mentionnant l'établissement employeur, attestation de l'ARS pour les deux parents,
- de rédiger une lettre expliquant qu'aucun autre mode de garde ne peut être envisagé.

- **Enseignantes et personnel municipal**

Les adultes doivent appliquer les règles de circulation, de distanciation et d'hygiène.

Ils doivent désinfecter les surfaces de contact après chaque utilisation (poignées de portes, interrupteurs, photocopieuse, code alarme, ordinateur de direction, tout matériel mis en commun, etc.).

La première enseignante passera par l'entrée principale et après avoir désactivé le code d'alarme et désinfecté ce boîtier, ouvrira la baie vitrée de la salle des maitres pour que ses collègues puissent entrer par cette salle.

Les adultes porteront leur masque dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées.

Les enseignantes déjeuneront dans la salle des maitres en respectant la distanciation physique.

- **Attestation de non prise en charge totale**

La directrice de l'école pourra fournir une attestation de non prise en charge totale à la demande des familles. Cette attestation pourra être transmise à l'employeur des parents afin de faciliter l'organisation familiale et professionnelle.

- **Pièces jointes**

Jointes au protocole de l'école :

- ✓ Les plans d'accès, de circulation établis avec la municipalité (p. 1 à 9)
- ✓ Le protocole national (p.10 à 63)
- ✓ La liste des personnes à risque (p.64)
- ✓ Les affiches pour informer les élèves de la gestion de la réouverture de l'école (p. 65 à 70)
- ✓ La fiche de demande de garde d'enfants pour les enfants prioritaires (p. 71)

Le protocole sanitaire national nous impose cette organisation.

En prenant connaissance du protocole de l'école, vous vous engagez à le respecter, à l'expliquer à votre enfant afin qu'il le respecte lui-même.

Nous vous souhaitons à tous beaucoup de courage car la période que nous vivons est loin d'être simple et il va vous falloir à vous parents, comme enfants, ou plutôt il va nous falloir à tous, beaucoup de courage, de compréhension et d'altruisme.

Prenez soin de vous.

L'équipe enseignante école élémentaire du Puy de Nelle
Champniers